

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DU 12 AU 26 FÉVRIER 2018 RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA CHAUSSÉE | SECTEURS BOIS-DE-ROSE & MOREAU**

LE GOSIER, 9 FÉVRIER 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre des travaux de réfection de la couche de roulement de la chaussée dans les secteurs de Bois-De-Rose et de Moreau, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés du lundi 12 au 26 février 2018.

Ainsi, la circulation sera alternée du lundi au vendredi de 7h à 15h.

Aussi, le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux. La vitesse de tous les véhicules circulant sur les routes de Bois-de-Rose et de Moreau sera limitée à 50 km/h.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R.610-5 du Code Pénal.